



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique*

**HELOSATE PLUS**

*de la société HELM AG*

*enregistré(e) sous le n°2015-1408*

**La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.**

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom « STERN 450 ».*

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	HELOSATE PLUS - HELOSATE 450 SL - STERN 450
Type	Produit de référence
Titulaire	HELM AG Norkanalstrasse 28, D-20097 Hamburg ALLEMAGNE
Formulation	Concentré soluble
Contenant	450 g/L - Glyphosate
Numéro d'intrant	2140140
Numéro d'AMM	2140093
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Produit professionnel
Date d'échéance de l'AMM	31 décembre 2016

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le - 2 JUIL. 2015

Marc MORTUREUX

Directeur général

